



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
Pour un poste de police au centre de Montreux.

Président : Bécherraz Christian (SOC)
Membres : Christian Burki (SOC)
Joe (Joseph) Filippone (PLR)
Carole Grangier (PLR)
Ahmad Jahangiri (SOC)
Marcel Jost (UDC)
Yves Laurent Kundert (Les Verts)
Pierre-André Spahn (PLR)
Alexandre Staeger (ML)
Bibiana Streicher (PLR)

La commission s'est réunie le jeudi 11 septembre à H 19.00 à la villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux, en présence de tous ses membres, et du Municipal M. Caleb Walter.

En préambule Monsieur le municipal explique l'ambiguïté de ce postulat. Rappel que le Conseil communal na pas la compétence ainsi que la Municipalité d'installer un poste de police à la gare de Montreux ou à un autre endroit, que cette compétence a été déléguée par tout les Conseils communaux à Sécurité Riviera. Le seul chemin à suivre pour cette demande de poste de Police doit être faite par les délégués de Montreux au Conseil Intercommunal de Sécurité Riviera. Pour rappel un postulat allant dans le même sens a été déposé par un délégué de Montreux, que le Conseil Intercommunal a nettement refusé. La direction de police soutient que les hommes sur le terrain sont plus efficaces pour la sécurité que derrière un guichet.

Le remplaçant du postulant explique le dépôt de ce postulat. Le but est de réfléchir ce que la Municipalité peut faire pour améliorer la sécurité à Montreux. Le rapport de Sécurité Riviera recense en 2013 20 agressions et 1138 voles sur la commune sans préciser le lieu du territoire. *(une motion a été déposée au Conseil Intercommunal pour savoir les zones à risques avec précision)* L'avantage d'un poste de police visible serait une sécurité supplémentaire contre les problèmes avancés. Un guichet de police aurait l'avantage en cas de problèmes pour les touristes et habitants. Ce déplacer à Clarens pour déposer des objets trouvés et porter plainte n'est pas pratique, en plus le poste est très peu visible pour les personnes étrangères à Montreux.

Discussion générale.

Pourquoi ne pas installer un guichet de police ouvert du matin au soir, à la gare ou à un autre endroit au lieu d'un poste complet. Vu le nombre d'habitants un guichet est indispensable, cela renforcerait dans la population le sentiment de sécurité.

Un commissaire ne pense pas qu'un poste fixe à Montreux soit indispensable. La commune ne peut seule assumer l'installation et en assumer les coûts de fonctionnement, qui serait contraire à la décision du Conseil communal qui a transmis la police et admis les statuts de sécurité Riviera.

Un commissaire rappelle que le postulat demande que soient étudiés les coûts et les formes possibles d'exploitation d'un poste de police, ne demande pas que la Municipalité engage des policiers et ne prenne des prérogatives à la place de Sécurité Riviera. Cette étude peut servir aux conseillers et au comité de direction de Sécurité Riviera.

Plusieurs commissaires avancent que Sécurité Riviera pourrait aménager un bus en poste de police, qui pourrait se déplacer sur tout le district pour les manifestations et faire présence à des endroits sensibles, donnant une visibilité accrue de la police.

Après des discussions nourries, la commission reconnaît qu'un manque de visibilité de la police engendre un malaise sur la sécurité à Montreux.

Monsieur le Municipal explique que la police est très présente à Montreux, mais ne peut être derrière chaque personne pour les protéger. Il insiste et redit à la commission, que les motions et postulats déposés au conseil communal ne peuvent pas influencer les décisions à Sécurité Riviera, se sont les délégués des communes qui déposent motions ou postulats, au Conseil Intercommunal de Sécurité Riviera.

La commission passe au vote.

Le postulat est refusé par 4 non, 4 oui, 2 abstentions

Conclusion

4 oui, 4 non, 2 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Bécherraz Christian (SOC)